



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N° 24-33

MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRESTATIONS FACULTATIVES

DATE DE CONVOCATION
Le 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d' ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Absente
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent*	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Absent	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Excusée	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20241118-24-33-DE
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent*	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé pouvoir Mme THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Présent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Absente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Absente
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	7
Présents prenant part au vote	6
Présents en visioconférence	9
Présents en visioconférence prenant part au vote	9
Pouvoirs	1
Votants	16

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

Dans un souci constant de renforcement de sa qualité et de son offre de service, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne propose la mise en place de nouvelles prestations facultatives à destination des collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés :

1. Le conseil juridique et statutaire portant sur :
 - L'accompagnement à la gestion de situations individuelles complexes ;
 - La constitution des dossiers disciplinaires relevant de l'avis du conseil de discipline.
2. L'accompagnement administratif portant sur la constitution des dossiers de promotion interne.

De tels besoins d'accompagnement ont été identifiés, en particulier lors des séances de conseils de discipline et d'échanges sur des dossiers disciplinaires, ainsi qu'à l'occasion des campagnes de promotion interne.

La première prestation a pour objectif d'apporter un conseil unique et individualisé aux collectivités et établissements amenés à gérer des situations individuelles complexes qui :

- soit relèvent de l'expertise de différents services du Centre départemental de gestion et nécessitent habituellement le recours à différents interlocuteurs et le croisement des informations apportées par chacun d'entre eux,
- soit mettent en jeu le comportement d'un agent et requièrent une analyse experte permettant de déterminer la procédure la plus adaptée à son traitement (exemple : licenciement pour insuffisance professionnelle ou révocation disciplinaire, traitement de l'inaptitude physique ou traitement disciplinaire, etc).

Le conseil sur la constitution des dossiers disciplinaires tend à permettre aux collectivités et établissements d'améliorer la qualité des dossiers qu'ils présentent en conseil de discipline, afin d'apporter aux membres de cette instance - amenés à formuler un avis sur le niveau de sanction envisagé - un meilleur éclairage sur les faits et les circonstances dans lesquelles ils se sont déroulés, tout en renforçant la sécurité juridique de la procédure menée et in fine de la sanction prononcée par l'autorité territoriale.

L'accompagnement à la constitution des dossiers de promotion interne vise à prévenir les rejets pour irrecevabilité lors de la campagne de promotion interne.

Les centres de gestion peuvent en effet légalement mettre en place une telle mission au titre de l'article L.452-40-2° du code général de la fonction publique aux termes duquel « (...) les centres de gestion peuvent assurer à la demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1 du même code et situés dans leur ressort territorial, toute tâche administrative complémentaire ainsi que les missions suivantes : (...) 2° *Conseils juridiques ; (...).* »

Les différentes missions seront assurées :

- pour la prestation de conseil en matière disciplinaire : par la conseillère spéciale auprès des collectivités ;
- pour la prestation relative à la promotion interne : par la direction des ressources humaines.

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code général de la fonction publique, et en particulier son article L.452-40-2° ;

CONSIDÉRANT :

- L'identification de besoins de conseil juridique et statutaire dans le cadre de la gestion de situations individuelles complexes et de la constitution de dossiers relevant de l'avis du conseil de discipline ;
- L'identification de besoin d'accompagnement administratif dans la constitution des dossiers de promotion interne ;

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1

D'approuver la mise en place par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, à destination des collectivités territoriales et établissements publics affiliés et non affiliés, des nouvelles missions facultatives suivantes :

- Le conseil juridique et statutaire sur la gestion de situations individuelles complexes et la constitution de dossiers disciplinaires relevant de l'avis du conseil de discipline ;
- L'accompagnement administratif à la constitution des dossiers de promotion interne.

Article 2

De fixer le tarif de chaque prestation pour les collectivités affiliées ou non affiliées, pour les années 2024 et 2025, à :

Prestations	Coût	
	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Conseil juridique et statutaire <ul style="list-style-type: none"> - Situations individuelles complexes - Dossiers relevant du conseil de discipline 	180€ par dossier	200€ par dossier
Constitution des dossiers de promotion interne		
- de 1 à 4 dossiers	30 euros par dossier	
- de 5 à 9 dossiers	40 euros par dossier	
- de 10 à 14 dossiers	50 euros par dossier	
- à partir de 15 dossiers	60 euros par dossier	

Article 3

Que la prestation « Conseil juridique et statutaire » prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et que la prestation « Constitution des dossiers de promotion interne » prendra effet à compter de la date de lancement de la campagne de promotion interne 2025, soit à compter du 20 novembre 2024.

Article 4

De préciser que l'adhésion à chacune de ces prestations fait l'objet d'une délibération de la collectivité ou de l'établissement, ainsi que de la signature d'une convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 18 novembre 2024

La Présidente du Centre départemental de gestion,

Maire d'Arville,



Anne THIBAUT

Officier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20241118-24-33-DE
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024